



La démarche environnementale de GPV France

BILAN ET PERSPECTIVES



ENVELOPPES – PACKAGING

BILAN 2012

Les émissions globales de GPV France correspondaient à **11,2 tonnes de CO₂ par million d'enveloppes produites.**

BILAN 2012

L'approvisionnement en matières premières certifiées représentait **75 % de notre consommation.**

BILAN 2012

Nos déchets industriels dangereux représentaient **4 % de l'ensemble de nos déchets.**

BILAN 2012

60 % des ventes concernaient des produits certifiés par au moins un écolabel.

C'est en 2004 que GPV France initie une démarche d'analyse de ses impacts sur l'environnement...

Dans un premier temps, GPV France a instauré un système de management de l'environnement ISO 14001 lui permettant de s'organiser de manière à réduire et maîtriser ses impacts sur l'environnement. Ce système est complété par l'obtention de plusieurs écolabels (NF environnement, FSC, PEFC) qui apportent aux clients la garantie de produits plus respectueux de l'environnement. Les bilans environnementaux qui en résultent ont permis d'agir sur les impacts les plus sensibles.

Dix ans après, la démarche environnementale de GPV France est devenue une composante essentielle dans l'amélioration de la performance de l'entreprise. Pour évaluer cette performance, **notre société a mis en place des plans d'actions sur quatre enjeux majeurs :**

1. Réduire notre empreinte carbone,
2. Contribuer à la gestion durable des forêts en privilégiant la consommation de matières premières éco labellisées,
3. Diminuer nos volumes de déchets et nos impacts dans l'eau et l'air,
4. Promouvoir l'achat et la consommation de produits éco-responsables.

Face à ces enjeux, le Comité de Direction a redéfini la stratégie de développement de l'entreprise en fixant des objectifs à moyen terme qui seront suivis et communiqués périodiquement.

Cette nouvelle approche permet à GPV France d'offrir des solutions « produits » conçus et fabriqués selon les meilleures pratiques environnementales du moment tout en préservant leur qualité d'usage.

Cette démarche est garantie via la certification des sites, des produits, de la traçabilité des matières et du suivi des indicateurs de performance environnementale.

Au 1.07.2014
GPV France

NB :

Afin de mieux visualiser les ordres de grandeur, les indicateurs présentés dans ce document sont exprimés en base 100 à 2012 (année de référence). L'unité fonctionnelle de notre activité est représentée en million d'enveloppes (M. env.)

Réduire

notre empreinte carbone

Les changements climatiques ont des répercussions économiques et écologiques qui affectent la rentabilité des entreprises.

C'est pour enrayer ce phénomène que **GPV France a décidé de mettre en place un programme d'évaluation de son empreinte carbone** en comptabilisant ses émissions de CO₂.

Notre empreinte carbone a été évaluée sur un périmètre comprenant les émissions de CO₂ liées à l'usage des matières premières, le processus de fabrication, les trajets des salariés et les activités administratives.

D'ICI À 2020

- 5 % sur les émissions globales de CO₂ de GPV France.

ACTIONS

- 1/ sur la **consommation de papier**,
- 2/ sur la **consommation d'énergie**,
- 3/ sur la **logistique**,
- 4/ selon un **système de compensation**.

Contribuer

à la gestion durable des forêts

En privilégiant la consommation de papier issu de forêts gérées durablement, GPV France participe à préserver la ressource en bois.

Ce choix délibéré d'**acheter des matières premières certifiées** permet à GPV France de garantir ses sources d'approvisionnement. En mettant en œuvre très tôt cette politique d'achat, GPV France a pu **anticiper la réglementation européenne RBUE⁽¹⁾ qui a pour objet de lutter contre l'exploitation illégale du bois**.

D'ICI À 2020

+18 % des approvisionnements en matières premières certifiées.

ACTIONS

- 1/ l'**audit annuel des sites de production**,
- 2/ l'**audit annuel de la chaîne de traçabilité**,
- 3/ l'intégration systématique **de matières premières certifiées** dans la création de nos produits,
- 4/ un **travail collaboratif** avec nos fournisseurs.

Diminuer

nos volumes de déchets

Pour toute activité industrielle, **la production de déchets nécessite une gestion rigoureuse qu'il faut impérativement maîtriser** pour répondre aux contraintes réglementaires et en minimiser l'impact sur les coûts de production. De même, agir sur les quantités de déchets permet de réduire les risques de pollution directe ou indirecte dans le milieu naturel.

nos impacts dans l'eau et l'air

L'eau et l'air sont des éléments essentiels à la vie. C'est pourquoi GPV France estime qu'il est primordial d'en préserver la qualité. Même si les impacts de son activité sur ces éléments demeurent faibles, la politique de l'entreprise est de poursuivre ses actions pour améliorer la qualité de ses rejets.

D'ICI À 2020

- 50 % de déchets industriels dangereux et
- 10 % de déchets industriels non dangereux.

- 10 % du seuil de la DCO⁽²⁾.

- 10 % de consommation de produits émettant des COV⁽³⁾.

ACTIONS sur nos volumes de déchets

- 1/ l'**approvisionnement en matière recyclable**,
- 2/ l'amélioration du **tri sélectif**,
- 3/ l'**optimisation de nos coupes**,
- 4/ une meilleure **valorisation de nos déchets**.

Promouvoir

l'achat et la consommation de produits éco-responsables

L'éco-conception est une démarche proactive efficace pour améliorer le bilan environnemental d'un produit dans toutes ses composantes : choix des matières, mode de production, de distribution et de consommation.

Pour que l'éco-conception ait du sens, il faut que le consommateur en comprenne l'intérêt et l'intègre dans sa décision d'achat.

D'ICI À 2020

+30 % de la part des ventes de produits porteurs d'un ecolabel.

ACTIONS

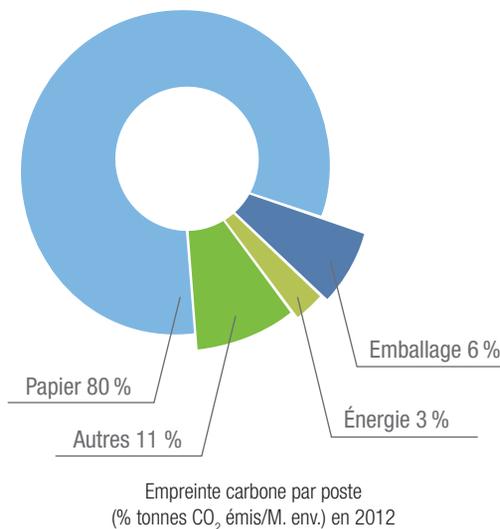
- 1/ le **développement de marques fortes**,
- 2/ la **formation interne permanente**,
- 3/ la création d'un **site internet dédié**,
- 4/ la création de **supports de sensibilisation pour nos clients**.

1/ AGIR SUR LA CONSOMMATION DE PAPIER

Le poste papier est le plus impactant sur notre empreinte carbone. Pour atteindre nos objectifs, nos efforts se portent en priorité sur ce poste.

En réduisant les grammages des produits standards et mécanisés, nous diminuons fortement notre consommation de papier : ainsi, la fabrication de dix millions d'enveloppes en 75 g/m² versus 80 g/m² permet d'éviter l'émission de quatre tonnes de CO₂.

En optimisant les coupes des enveloppes, nous réduisons la consommation de papier bobine et le taux de gâche.



2/ AGIR SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Nos actions portent sur la **modernisation et l'entretien régulier de nos bâtiments** avec une projection de réduction de l'énergie globale de l'ordre de 5%, grâce à :

- L'amélioration de l'isolation et de l'éclairage,
- Le remplacement des néons des ateliers,
- Le remplacement des sècheurs à air chaud par des sècheurs infrarouges,
- La surveillance des compresseurs avec un programme périodique de détection de fuite,
- La surveillance des rendements de la chaufferie via un programme de maintenance préventive des brûleurs.

1/ L'AUDIT ANNUEL DES SITES DE PRODUCTION

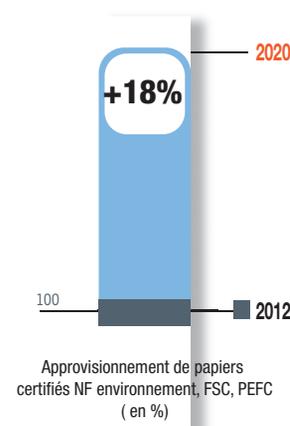
Les sites de GPV France sont certifiés FSC et PEFC selon la méthode de séparation physique des matières.



2/ L'AUDIT ANNUEL DE LA CHAÎNE DE TRAÇABILITÉ

La mise en place d'une chaîne de traçabilité, depuis les sources d'approvisionnement jusqu'aux produits finis, permet de suivre précisément les volumes d'enveloppes certifiées fabriqués.

L'efficacité de ce système est garantie par des audits annuels réalisés par un organisme accrédité et indépendant.



Depuis plusieurs années, GPV France assure un suivi scrupuleux de ses volumes de déchets et de leurs filières d'élimination. Toutefois, le Comité de Direction a décidé de réviser son plan de gestion des déchets actuels avec pour objectif d'en réduire davantage leur volume d'ici 2020 avec une forte action sur les déchets dangereux.

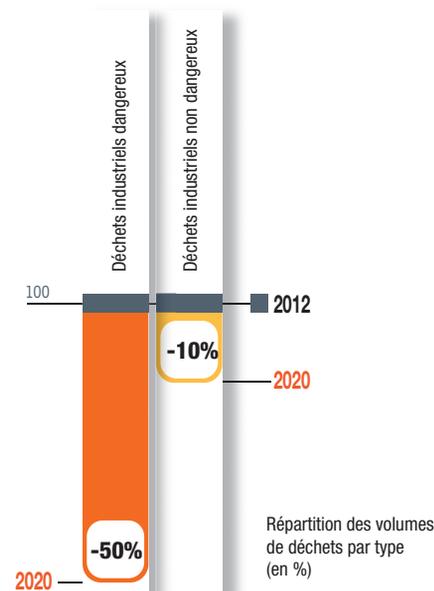
De plus, le plan de gestion intègre une révision des systèmes d'élimination des déchets par catégorie afin d'en augmenter leur valorisation⁽⁴⁾.

1/ À la source nous privilégions l'approvisionnement en matière recyclable (cartons, fûts consignés, etc.).

2/ Au niveau de notre usine, nous veillons à la bonne mise en œuvre du tri sélectif (extraction directe des rebuts de découpe sur machine, installation de bennes par catégorie de déchets, etc.).

3/ En matière de conception, nous nous attachons à optimiser nos coupes afin de réduire notre taux de gâche.

4/ Sur le plan des modes d'élimination, nous assurons une veille permanente afin de trouver les filières de traitement apportant les meilleures solutions pour le recyclage ou la valorisation de nos déchets.



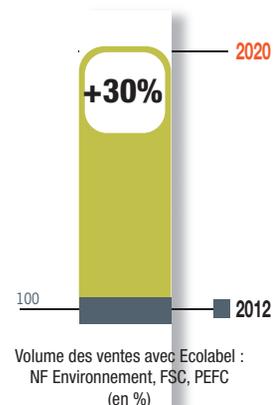
Nos actions visent globalement à accompagner nos clients dans la promotion des produits éco-conçus, par des campagnes de communication, formations, création de supports dédiés...

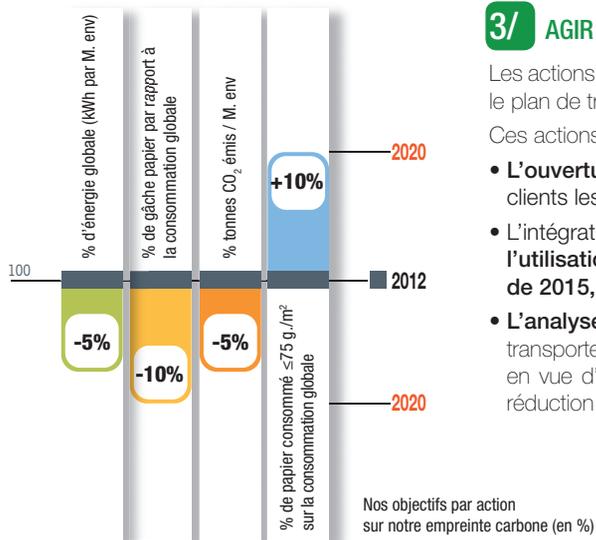
1/ Le développement de marques fortes à vocation environnementale : GPV Green®, ERA Pure®, GPV Green® ECO, PackMail®, GPV Envel'Matic® Flat,

2/ La formation permanente de nos commerciaux aux produits éco-conçus et aux évolutions des normes et labels environnementaux,

3/ La création d'un site internet dédié à notre engagement www.gpvgreen-cdansmanature.com, vrai support d'informations environnementales,

4/ La création de pages catalogue clients dédiées aux gammes éco-conçues, la création d'un plan de promotions annuel destiné à promouvoir nos marques et produits éco-conçus et enfin à la disposition de nos clients d'un dispositif pour leurs salons et/ou conventions annuelles, mettant en avant notre démarche environnementale.





3/ AGIR SUR LA LOGISTIQUE

Les actions déjà mises en place ont permis d'optimiser le plan de transport.

Ces actions portent sur :

- **L'ouverture d'un dépôt relais** proche de nos clients les plus éloignés du site de production,
- **L'intégration dans nos cahiers des charges de l'utilisation de camions Euro 5 voire 6⁽⁵⁾ à partir de 2015,**
- **L'analyse du bilan carbone par client** et par transporteur sur la base du logiciel de l'ADEME, en vue d'aider et de conseiller nos clients dans la réduction de leurs émissions de CO₂.

4/ AGIR SELON UN SYSTÈME DE COMPENSATION

Pour aller encore plus loin dans nos actions, nous avons choisi de compenser nos émissions de CO₂, en soutenant un programme de reforestation à Sofala (Mozambique) avec l'aide de la société Climate Partner (agence conseil spécialisée dans la protection climatique). Ce programme est porteur de valeurs :

- **la reforestation de milliers d'hectares de terres**, soit plus de 200 000 arbres plantés, engendre une réduction de 100 000 tonnes de CO₂ par an,
- **un emploi pour 150 personnes** des villages environnants, améliorant ainsi l'économie locale et la vie sociale des habitants.

Notre contribution à la protection climatique est confirmée par le certificat « Neutre en carbone » relatif à la fabrication des marques GPV France.



3/ L'INTÉGRATION SYSTÉMATIQUE DES MATIÈRES CERTIFIÉES DANS LA CRÉATION DE NOS PRODUITS

Parallèlement, les services de développement de GPV France ont pour contrainte d'intégrer systématiquement des matières certifiées dans la création de gammes de produits.



4/ UN TRAVAIL COLLABORATIF AVEC NOS FOURNISSEURS

Aujourd'hui, bien que le bilan sur l'approvisionnement en matières certifiées soit très positif, il demeure quelques volumes de matières non certifiées nécessaires à la production.

Pour progresser sur ce sujet, GPV France mène un travail collaboratif avec ses fournisseurs pour les aider à certifier leurs matières.

ACTIONS sur nos impacts dans l'eau et l'air

1/ La mise en place d'un **programme d'installation de systèmes de récupération et de recyclage des eaux de rinçage sur machine.**

2/ La mise en place d'une **procédure de gestion des produits chimiques** : contrôle et validation des fiches de données sécurité par le service de l'environnement et par la médecine du travail avant toute commande.

3/ **Le suivi du plan de gestion des solvants** et la veille permanente sur la substitution des solvants par des produits chimiques moins volatils.

4/ **La mise en place d'un plan de maîtrise des situations d'urgence et risques de pollution de l'eau** : consigne et équipement pour confiner les déversements accidentels et les eaux d'incendie.



(1) RBUE : Règlement Bois de l'Union Européenne.

(2) DCO : Demande chimique en Oxygène : indicateur de niveau de pollution des eaux usées.

(3) COV : Composé Organique Volatil.

(4) Traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage.

(5) La norme antipollution Euro est la norme européenne qui fixe les règles d'émissions maximales des rejets polluants hors CO₂ pour les véhicules roulants (essentiellement les camions).

Des actions significatives pour la filière courrier

Les actions que nous avons mises en place sont constantes, rigoureusement conduites par l'ensemble de nos services, auditées régulièrement par des organismes indépendants et cultivées par une implication forte de tout notre personnel.

Nous associons dans notre démarche tous nos acteurs partenaires, actionnaires, clients, fournisseurs, qu'ils soient impliqués directement ou indirectement dans notre activité, avec la volonté de les informer périodiquement de l'évolution de nos axes de progrès.

Menées dans le but d'agir sur les impacts environnementaux de notre activité, nos actions contribuent ainsi à la pérennité de la filière courrier.

fabricant
d'enveloppes
depuis 1872



ENVELOPPES – PACKAGING

SIÈGE SOCIAL
ZI La Lombardière 07430 Davézieux
Tél : 04 75 69 40 40 - Fax : 04 75 33 33 20
www.gpv-france.fr

Cette entreprise est certifiée ISO 14001,
ISO 9001, NF environnement, FSC et PEFC.



Membre du Groupe Mayer, n°1 européen de l'enveloppe